



## COMMUNIQUE DE PRESSE

11 février 2020

**Didier Le Gac**

Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Finistère  
Brest-Rural

### **« Pas de remise en cause de l'ACAATA » annonce le Gouvernement aujourd'hui à l'Assemblée nationale.**

En réponse à **une question du député Didier LE GAC sur le maintien de l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (ACAATA)**, en particulier dans le secteur de la réparation navale, le Gouvernement a confirmé ce mardi 11 février que **« l'ACAATA n'est pas remise en cause pour ceux qui sont actuellement dans le dispositif ou tous ceux qui pourront remplir les conditions même après 2021 »**.

Ainsi, ce dispositif qui a permis un **départ en retraite anticipé à plus de 100 000 personnes depuis sa création en 1998** au sein de 1700 établissements, **« continuera à bénéficier aux personnes concernées tant qu'elles remplissent les conditions qui président à son versement »**.

**« De même, celles qui le demanderaient postérieurement au 30/06/2021 et qui justifieraient avoir travaillé dans des conditions requises au sein d'un établissement inscrit jusqu'à cette date se verraient ouvrir leurs droits à l'allocation »**.

Ainsi, suite aux inquiétudes exprimées à l'automne dernier par les salariés de la réparation navale, à Brest et ailleurs, quant à une possible disparition de l'ACAATA, Didier LE GAC précise qu'il n'en est rien et se félicite de la garantie apportée par le Gouvernement. Il appelle également à la vigilance sur la mise en œuvre du repérage avant travaux concernant les navires.

*Voir la vidéo de cette intervention :*

<https://www.youtube.com/watch?v=n0fka6DCRhs>